



Divorce prononcé en 2008

Par **Lola2**, le **05/03/2021** à **16:21**

Maître. Ex mari très procédurier. Demande de divorce en 1998. divorce 2008. En 2016 août je fais appel à un juge. Pour état liquidatif. Me dit que j ai droit à une indemnités d occupation de la maison. En 2017 il décède..A présent je reprends un avocat. Il me dit que je lui dois des sommes décidées par ce jugement. Mais pour l occupation. Je n ai droit à rien. En 2011 la maison à été vendue. L argent sous séquestre. 3 héritiers qui attendent ma mort. On m appliqué la loi des 5 ans. Je ne sais si le jugement lui a été signifié ? Quel recours ? En tout cas il n à jamais travaillé. Depuis 1998 est resté dans la maison. Il a menti pour les remboursements du prêt. Il ne payait que 135 € et m en réclame 535€ soit une somme de 32.000€

Par **Lola2**, le **05/03/2021** à **16:23**

J ai copier ma demande plus haut.